

Appel à contributions

Les *CRES* préparent un dossier sur le thème :

Les enfants hors l'école et le paradigme scolaire

Organisateurs

Ce dossier est coordonné par Mélanie Jacquemin et Bernard Schlemmer

S'informer

Les co-rédacteurs en chef de la revue sont Catherine Agulhon et Bernard Schlemmer

Délais

Les propositions, qui peuvent relever de toute discipline de sciences sociales, seront basées sur un travail d'enquête original. Un résumé des propositions — de une page pleine à deux pages (entre 3000 et 5000 signes, espaces compris) — doivent parvenir avant le 1^{er} juin 2009, simultanément auprès des coordinateurs et des co-rédacteurs en chef de la revue :

catherine.agulhon@orange.fr

meljacquemin@gmail.com

Bernard.Schlemmer@bondy.ird.fr

Après avis du Comité d'édition, les auteurs auront jusqu'au 1^{er} octobre 2009 pour envoyer leur texte. Celui-ci sera soumis à des lecteurs extérieurs à la revue et au comité de rédaction des *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, et les auteurs seront avertis avant la fin de l'année 2009 des suites : proposition non retenues, ou acceptation provisoire accompagnées de demandes et de suggestions de modification. Le manuscrit définitif devra parvenir avant le 1^{er} juin 2010.

Le dossier paraîtra dans le n°10 des *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, prévu pour paraître en 2011.

Problématique

L'idée selon laquelle « la place des enfants est à l'école » est tellement ancrée dans les esprits qu'on en oublie trop souvent qu'elle est historiquement déterminée et socialement construite. En réalité, la vocation universelle de l'école est peut-être un horizon à atteindre, certainement pas une réalité d'aujourd'hui, à l'échelle du monde. Dans nombre de pays dits du "Sud, non seulement elle n'intègre pas en son sein tous les enfants en âge de l'être, mais c'est même une majorité des enfants concernés à qui le système scolaire ne "bénéficie" pas, ou peu.

- Certains — dans les pays pauvres — ne vont pas du tout à l'école, et depuis que la recherche sur le "travail des enfants" affine ses analyses, on sait qu'il ne s'agit pas seulement d'une insuffisance de l'offre scolaire, mais que l'absence d'une demande scolaire est également en cause, la mise au travail "précoce" étant une alternative acceptée, voire sciemment construite.
- D'autres — et on s'aperçoit de plus en plus que cela concerne aussi les pays riches, débutent la scolarité, mais quittent le cursus sans diplôme, ni même de qualification qui leur offrirait un avantage comparatif sur le marché du travail. Ils en sont exclus pour cause de compétition — perdue — avec ceux qui sont mieux à même d'y réussir.

Partir du point de vue de ces enfants, c'est *ipso facto* renverser le regard sur l'École et l'éducation. Si l'éducation reste un droit, le système scolaire cesse d'apparaître pour ce qu'il n'est pas : l'école émancipatrice qui a vocation d'assurer à tous les mêmes chances à l'entrée dans la vie. Aborder la question à partir du point de vue de ceux qui n'ont pas, de fait, la chance d'accéder à un cursus normal permet de se rendre compte qu'il s'agit non d'une insuffisance contingente, extérieure, liée à un simple manque de moyens ou à une absence de volonté politique, mais d'une impossibilité structurelle : l'école sélectionne. Elle a pu peut servir, collectivement, à la mobilité sociale ascendante, quand la demande de qualification était particulièrement forte, et peut toujours en faire profiter quelques cas individuel, mais elle n'offre nulle garantie de combler les handicaps des défavorisés,. Comment contrer cette logique de sélection ? Quelle une réforme des systèmes éducatifs permettrait, de former chaque élève pour en faire un futur adulte capable à la fois d'être économiquement actif, et citoyen responsable, à même de

défendre ses droits et de respecter ses devoirs, transmettent des valeurs ne stigmatisant pas le travail manuel et les savoirs pratiques ?

L'injonction de scolarisation faite par les organismes internationaux sur le modèle de la forme scolaire des pays riches est loin de convenir à tous les pays sommés de développer leur éducation. Ne présente-t-elle également des limites dans les pays à la scolarisation développée, pour une part importante de la population scolaire ? Les enfants ont droit et besoin d'apprendre et d'être éduqués. Mais l'obligation scolaire répond-elle au droit à l'éducation ? Le « grand enfermement » qui caractérise, selon Ariès, l'institution scolaire, en est-il une forme historiquement dépassée ? Ou, au contraire, est-ce une condition de l'accès à certains types de savoirs, pas seulement académiques ? Si la scolarisation peut être un raccourci pour l'acquisition de certains savoirs, n'est-elle pas un frein à l'acquisition d'autres savoirs, aussi nécessaires, qui se transmettent sur le lieu de travail, dans la rue, sur la place publique ? Comment, dans le système économique, penser lier travail et éducation sans ouvrir la porte à l'exploitation ? Faut-il passer par les canons de la reconnaissance académique pour que ces savoirs soient socialement consacrés ou peut-on les court-circuiter ? Peut-on penser une éducation offrant l'égalité des chances dans une société inégalitaire ?

Les thèmes abordés pourront donc tourner autour de quelques axes majeurs :

- **Typologies des populations concernées et leurs caractéristiques.** Des enfants qui n'ont aucun accès à l'école à ceux dont on peut penser que le système scolaire était mal adapté à leurs particularismes, quelle hiérarchie et quels critères possibles ? Se pose ici la question de la catégorisation des enfants en marge de l'École. Comment sont définies des « populations - cibles » ? Quelles sont les implications de cette catégorisation ? Une population défavorisée peut-elle espérer une promotion sociale générationnelle collective, ou n'y a-t-il d'espace que pour des réussites individuelles ? Sous quelles conditions sociologiques peut-elle réussir une telle promotion ?
- **Stratégies éducatives hors cursus scolaires et déterminants de la non - scolarisation.** Quelles sont les logiques sous-jacentes à la mise au travail des enfants d'âge scolaire ? Et quelles sont celles qui déterminent la sortie ou l'exclusion du système scolaire ? Relèvent-elles davantage d'une faiblesse de l'offre (en terme de qualité de l'éducation ou en terme d'accès à l'école) ou d'une stratégie comparant les coûts et les bénéfices attendus ? Dans les pays où cette pratique tend à se développer, l'« instruction en famille » correspond-elle à un choix par défaut (maladie, handicap ...) ou à une option mûrement réfléchie et assumée ?
- **L'injonction scolaire.** Ne justifie-t-elle pas un « excès d'école » : école trop chère, trop de livres, trop de devoirs et d'études qui interdisent d'autres modes d'apprentissage, école trop longue, prometteuse d'emplois qui n'existent pas, de diplômes qui ne valent rien ? L'option de la mise au travail est-elle contrainte, ou peut-elle constituer une alternative pertinente ? Faut-il alors rendre l'instruction compatible avec une activité extra scolaire ?
- **Les alternatives proposées.** Quel modèle peut-on proposer hors du modèle scolaire dominant ? Quelles sont les tentatives passées ou présentes, dans quels contextes ont-elles été mises en œuvre, quelles leçons peut-on en tirer ? Y a-t-il incompatibilité, ou complémentarité, entre l'école « entre les murs » et l'« école de la vie » ? La première peut-elle ne pas envahir tout l'espace de l'enfance ?
- **Le point de vue des acteurs.** Quelles sont les revendications et les propositions des acteurs et des organisations concernés : parents, syndicats professionnels, éducateurs, réseaux de soutien aux enfants « en difficulté », associations d'enfants travailleurs, États, organisations internationales, ONG ? Qu'en est-il du paradigme de la décentralisation scolaire prônée comme solution miracle ?

Toutes les disciplines de sciences sociales sont attendues. Les études pourront porter sur des cas pris au Nord ou au Sud, ou sur une comparaison internationale. Les recherches présentant un travail de terrain seront particulièrement bienvenues. Les textes doivent être des contributions originales, non publiées ailleurs.